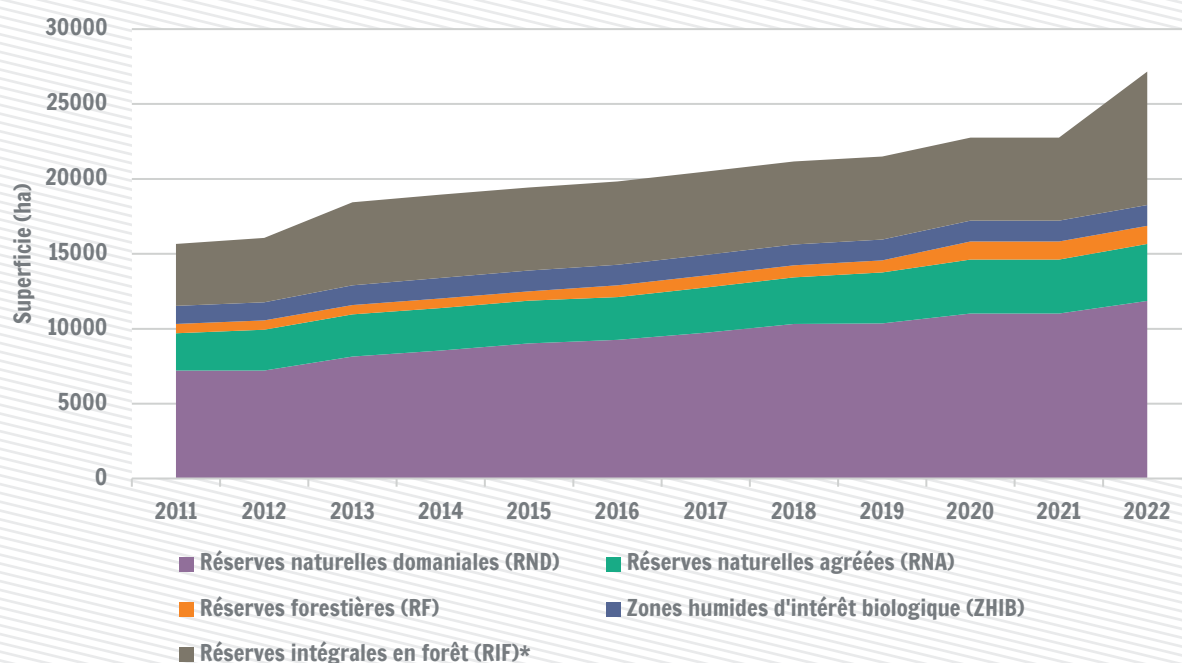


# Sites naturels protégés

# 1,6%

Le réseau de sites naturels protégés s'étoffe mais reste peu étendu : il couvre 1,6 % du territoire wallon en mai 2022

Evolution des superficies des sites naturels protégés en Wallonie par type (hectares)



Sources : SPW ARNE

Note\* : Environ 8 % de la superficie des RIF se retrouvent dans les autres types de sites protégés. A noter qu'entre 2014 et 2022, le détail annuel de la progression des RIF n'est pas connu. L'augmentation de superficie des RIF en 2022 est due à la mise à jour de la base de donnée des RIF.

La Wallonie est un territoire densément peuplé, ce qui engendre des pressions sur la faune, la flore et la biodiversité. L'artificialisation des sols continue à grignoter des terres agricoles ou dédiées à la forêt et la nature et fragmente les habitats naturels. Pour protéger la biodiversité, essentielle au maintien de la vie humaine sur Terre, la Wallonie a défini des sites avec différents statuts de protection.

Certains sites jouissent d'une protection juridique forte. Il s'agit des sites naturels protégés qui sont de plusieurs types : des réserves naturelles domaniales et agréées (RND et RNA), des réserves forestières (RF), des zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), des cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et des réserves intégrales en forêt (RIF). Au sein des sites naturels protégés, les activités humaines sont interdites ou visent la gestion des milieux. En mai 2022, 619 sites bénéficiaient de l'un des statuts de protection suivants : RND, RNA, RF, ZHIB ou CSIS. De plus, 8 894 hectares de forêts feuillues publiques (soit 6,2 % de la superficie feuillue publique) étaient inscrits en réserves intégrales en forêt (RIF). En supprimant tout recouvrement entre types de sites, l'ensemble des espaces protégés couvrirait, au 24/05/2022, 26 374 hectares, soit 1,6 % du territoire wallon. Environ 84 % de cette superficie se retrouvaient également dans la matrice plus large du réseau Natura 2000 (voir verso).

# Sites naturels protégés

Les superficies de sites naturels protégés désignés varient selon les années mais sur la période 2002-2022, on compte 1 046 ha et 17 nouveaux sites désignés, en moyenne, chaque année. La désignation de sites naturels protégés s'est intensifiée sur la décennie 2012-2022, en particulier concernant les RND et les RIF. Entre 2020 et 2022, on constate une accélération avec 5 662 hectares de sites désignés.

Malgré cette tendance à l'accélération ces dernières années, on constate un progrès modéré de l'indicateur vers l'objectif fixé à l'horizon 2030 d'atteindre 5 % du territoire wallon désigné en sites naturels protégés (objectif du Plan de relance wallon). Il faudrait en effet encore protéger environ 58 000 ha pour atteindre 5 % du territoire wallon. Il est à noter qu'au niveau européen, la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 prévoit de protéger au moins 30 % du territoire de l'UE et de protéger strictement au moins 1/3 de cette proportion, soit 10 % du territoire.

D'autres sites bénéficient d'une protection mais moindre : le réseau de sites Natura 2000 vise à assurer, en conciliation avec les activités humaines, le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages (définis comme d'intérêt communautaire) dans un état de conservation favorable. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés s'est donc mis en place sous l'impulsion de l'Union Européenne dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE).

En Wallonie en 2023, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de 221 697 ha, soit 13,1 % du territoire régional. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % par des forêts (27 % des surfaces forestières wallonnes) tandis que les prairies et cultures représentent respectivement 15 % et 1 % du réseau (5,5 % de la superficie agricole utilisée). Ces sites sont essentiellement situés dans la partie sud de la Wallonie, principalement celle qui correspond à l'Ardenne et où on trouve des massifs forestiers étendus.

## Définitions et sources

Les sites protégés de Wallonie sont décrits sur le portail internet : <http://biodiversite.wallonie.be/>  
Depuis fin 2016, les 240 sites Natura 2000 wallons ont fait l'objet d'un arrêté de désignation et leur périmètre a donc été défini sur cette base.

Les informations cartographiques sont également disponibles sur le géoportail de la Wallonie : <https://geoportail.wallonie.be/>

Sources : SPW Environnement, DEMNA, Direction de l'état environnemental, 2023  
<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/FFH%2016.html>  
<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/FFH%2015.html>  
REEW 2017, SPW Environnement, DEMNA-DEE, 2017.  
Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p.

## Pertinence et limites

Les données sur les superficies de sites sous statut de protection mettent en évidence la part du territoire wallon protégé. Elles ne mettent cependant pas en évidence la qualité des biotopes rencontrés en Wallonie, ni le manque de protection de sites potentiellement remarquables.

Pour en savoir plus :

<http://natura2000.wallonie.be>  
<http://etat.environnement.wallonie.be/>

Personne de contact : **Julien Charlier** ([j.charlier@iweps.be](mailto:j.charlier@iweps.be)) / prochaine mise à jour : **juin 2026**